



QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Créations et suppressions de poste

1) Service forestier :

Création d'un poste de salarié artisan

Le poste sera créé dans la carrière H3 (d'après la convention collective des ouvriers des communes du Sud).

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 13 novembre 2019.

Les tâches incombant au nouveau titulaire sont les suivantes :

- Organisation et mise en place du nouveau service de vente de bois de chauffage
- Manipulation de la machine de découpe de bois
- Gestion du stock de bois
- Gestion des commandes et facturation
- Planification des livraisons (en collaboration avec le CIGL)

2) Théâtre

Création sous le régime de l'employé communal d'un poste de chargé de production dans la catégorie B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 13 novembre 2019.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Assurer l'organisation et la coordination des différents accueils, coproductions et productions présentés au Escher Theater en concertation avec la direction
- Rassembler, coordonner et diffuser l'information entre les différents départements du théâtre
- Organiser les réunions de production internes et externes
- Coordonner les plannings artistiques et techniques
- Rédiger les contrats et élaborer les budgets prévisionnels pour les productions, négocier les contrats d'artistes et les contrats de coproductions, de cession avec les théâtres partenaires
- Coordonner les intervenants internes et les prestataires externes, préparer l'accueil des équipes artistiques et techniques (hébergement, déplacements, restauration)
- Assister aux répétitions et aux représentations

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques
- Une expérience professionnelle de 5 années minimum dans le domaine du spectacle vivant et de la gestion de productions culturelles est requise
- Une connaissance du monde du spectacle et de son organisation, son environnement technique, social et juridique, ainsi que le milieu institutionnel et associatif, sera considérée comme un atout
- La connaissance du fonctionnement d'un service communal sera considérée comme un atout
- Maîtrise parfaite des trois langues administratives (toute autre langue européenne maîtrisée sera considérée comme un atout).
- Sens de l'initiative et capacité à travailler aussi bien de manière autonome qu'en équipe
- Flexibilité exigée, ainsi que disponibilité les soirs et les weekends

Proposition de classement :

Étant donné qu'il est souhaité que le nouveau titulaire dispose d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le domaine du spectacle vivant et dans la gestion des productions culturelles et ait déjà d'une connaissance du monde du spectacle et de son organisation, la création de poste est accompagnée d'une proposition de classement.

En application de l'article 19 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 qui stipule que le conseil communal, sous l'approbation du ministère de tutelle, peut prendre une décision de classement qui peut déroger au déroulement des carrières prévues par le présent règlement ainsi qu'aux règles relatives à la détermination de l'indemnité de l'employé lorsque l'agent peut se prévaloir d'une expérience étendue dans le secteur privé ou lorsqu'il dispose de qualifications particulières requises pour l'emploi déclaré vacant.

Un projet de classement est annexé à la présente.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2019.
Service du personnel.